

10 mai 2022

Recyclage de déchets d'emballages plastiques ménagers pour les années 2023 et suivantes

Addendum n° 1 au Cahier des
charges « *Ajustements et
précisions relatifs à la
présentation et à la négociation
des offres* »



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Addendum n° 1 au cahier des charges

Ajustements et précisions relatifs à la présentation et à la négociation des offres

1. Contexte

Le calendrier de l'appel d'offres « *Recyclage* », visé à l'art. 3.1 du cahier des charges y relatif, comportait initialement une phase d' « *auditions* » de présentation et de négociation, débutant après la remise des offres initiales, et menée en vue des offres finales.

Le nombre très important d'opérateurs économiques ayant manifesté leur intérêt pour l'appel d'offres nécessite de réviser cette modalité d'échanges entre les candidats et Citeo. Elle ne paraît en effet, dans ces conditions, plus praticables.

2. Modification du calendrier de l'appel d'offres

Les lignes suivantes du calendrier :

- « - *Transmission du modèle de contrat aux personnes ayant téléchargé le dossier de candidature : 2 semaines avant la date-limite de remise des dossiers de candidature et des offres ;*
- *Date-limite de remise des dossiers de candidature et des offres : semaine du 16 mai 2022 ;*
- *Auditions de présentation et de négociation des offres des candidats dont le dossier aura été jugé recevable, intégrant la prise en compte du modèle de contrat : semaine du 30 mai 2022 ;*
- *Remise des offres finales : semaine du 20 juin 2022 ;*
- *Annonce de la sélection : semaine du 11 juillet 2022 ;*
- *Mise au point des contrats et contractualisation : avant le 31 juillet 2022 ; »*

sont remplacées par les dispositions suivantes :

- « - *Transmission du modèle de contrat aux personnes ayant téléchargé le dossier de candidature : 10/05/2022 ;*
- *Date-limite de remise des dossiers de candidature et des offres : 24/05/2022 ;*
- *Analyse par Citeo des offres puis échanges avec chaque candidat si nécessaire (éclaircissement de l'offre, point de difficulté, négociation, ...) : semaine du 6 juin 2022 ;*
- *Remise des offres finales : 28/06/2022 ;*
- *Annonce aux candidats de la sélection envisagée : semaine du 18 juillet 2022 ;*
- *Mise au point des contrats et contractualisation : avant le 6 août 2022 ; »*

3. Précisions subséquentes

Aux fins d'application des dispositions modifiées du calendrier de l'appel d'offres, les précisions suivantes sont effectuées.

3.1. Les modalités des échanges (courriers, points téléphoniques, réunions, ...) seront adaptées au motif qui suscite l'échange.

En raison du calendrier contraint, et du nombre probable des candidats, les points téléphoniques et réunions avec Citeo devraient être limités, dans leur objet, aux besoins d'éclaircissement/de bonne compréhension des offres.

Ces modalités seront mises en œuvre dans le respect de l'égalité de traitement des candidats, compte tenu de chaque motif qui suscitera l'échange.

3.2. Les éventuels points de négociation donneront préférentiellement lieu à des échanges de courriers. Citeo pourra y inviter un candidat à optimiser son offre technique et/ou financièrement sur des points précis/en raison de particularités de l'offre concernée, étant entendu que toute optimisation s'entend comme une amélioration au regard d'un ou plusieurs des critères visés à l'article 3.5 (*Processus d'attribution*) du cahier des charges de l'appel d'offres.

NOTA BENE : les propositions de modifications seront traitées selon le régime spécial fixé au point **3.3** ci-après.

Les candidats, quelles que soient les invitations de Citeo, demeureront libres d'y répondre avant leur offre finale. En tout état de cause, ils seront libres de tenir compte des demandes de Citeo dans le cadre de ladite offre finale, comme ils pourront procéder à cette occasion à des optimisations hors champ de celles visées par Citeo.

Les offres finales seront évaluées sur la base de ces critères.

3.3. En ce qui concerne les éventuelles propositions de modifications du projet de contrat formulées par les candidats, qui doivent être présentées dans un document distinct, il est demandé aux candidats d'utiliser le tableau joint en annexe au présent addendum.

Il servira de base aux échanges à intervenir entre chaque candidat concerné et Citeo sur les propositions de modifications.

Citeo pourra décider d'établir une version 2 du modèle de contrat afin de tenir compte de certaines propositions des candidats, lorsque Citeo les aura jugées comme des améliorations du modèle, nécessitant d'être circularisées. Cette version 2 sera remise aux candidats en vue des offres finales.

Les offres finales devront être conformes aux retours de Citeo quant aux propositions de modifications formulées par le candidat. Toute offre non-conforme sera éliminée.

Aucune nouvelle proposition de modification, sauf celles portant le cas échéant sur la version 2 du modèle de contrat, ne sera acceptée dans le cadre des offres finales.

Les prix des offres sont hors acceptation éventuelle, par Citeo, des propositions de modifications. En cas d'acceptation, l'impact financier de la proposition de modification, dûment renseigné dans le document distinct, sera intégré aux prix.

Afin d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats, les offres finales seront évaluées en ne tenant pas compte de l'impact financier des propositions de modifications sur les prix remis.

3.4. La mise au point du contrat interviendra, avec les attributaires pressentis, avant l'annonce publique de la sélection. La mise au point a seulement pour objet de finaliser la version définitive du projet de contrat, sur la base de l'offre finale acceptée, qui ne saurait être modifiée à cette occasion.

En cas de désaccord sur la mise au point, le candidat perdra le bénéfice de l'attribution.

Annexes

Sont annexés au présent addendum :

- Annexe 1 : le modèle de contrat ;
- Annexe 2 : la trame de document distinct permettant aux candidats de formuler des propositions de modifications au modèle de contrat.

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

www.citeo.com

CITEO
50 boulevard Haussmann
75009 Paris – France
Tel : +33 (0)1 81 69 06 00
Fax : +33 (0)1 81 69 07 47